

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PARLEMENTAIRES AFRICAINS ET L'ABANDON DE L'EXCISION :

Expliquer les lois aux populations dans leurs langues

Dakar le 5 déc. 05 La conférence des parlementaires africains sur le rôle des parlements nationaux dans la promotion de l'abandon de l'excision s'est achevée ce mercredi 5 décembre 2005 par une Déclaration préconisant toute une série de mesures. Les parlementaires se sont notamment engagés à faire traduire les textes pertinents dans les langues nationales et à les diffuser largement auprès des populations. Dans le souci de s'attaquer aux vraies causes de la perpétuation de l'excision, la déclaration de Dakar engage les parlementaires à être plus hardis dans le contrôle de l'action gouvernementale en faveur des femmes, dans le respect des engagements nationaux et internationaux, et surtout à veiller à l'allocation d'un budget suffisant pour les actions concernant les femmes dans les programmes de lutte contre la pauvreté et dans la promotion de l'éducation des filles.

Tout au long des deux jours de débats, il s'est dégagé une volonté d'échanger les expériences entre les différents parlements, notamment pour soutenir le processus d'élaboration des lois en faveur de l'abandon de l'excision dans les pays où cela n'a pas encore été fait. Les travaux ont été organisés en deux ateliers. Le premier a débattu de l'action au niveau des communautés. Pour cela l'atelier a examiné les différentes approches pour changer les mentalités, le rôle des médias et de l'opinion publique, et le rôle des chefs traditionnels, des guides religieux et des leaders communautaires. L'atelier a également examiné les mécanismes de collaboration avec la société civile et les organisations communautaires de base. Le deuxième atelier s'est concentré sur les mécanismes institutionnels : les mécanismes nationaux, les stratégies et les plans d'action nationaux, les budgets alloués à la promotion de l'abandon de l'excision, le rôle des organisations internationales et le renforcement de la coopération avec les pays destinataires de l'émigration.

Après ces débats de fond, la dernière séance avant la clôture de la conférence a été consacrée à deux exposés. Le premier a été présenté par Marta Pais Dos Santos, Directrice du Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, sur l'abandon de l'excision : une approche de droits humains, contenue dans le Digest Innocenti. Le deuxième exposé a été une présentation du Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les violences contre les enfants, par le Docteur Moussa Cissokho, Membre du Comité Inter-Africain des Experts sur les Droits et le Bien-Être des Enfants à l'Union Africaine. A la séance de clôture, le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale, M. Abdou Fall, a loué le courage des parlementaires sénégalais qui, le 31 janvier 1999, ont voté une loi interdisant l'excision alors que la question était encore sensible et le contexte difficile. Ce fut le premier acte officiel pour la protection des filles et des femmes qui risquaient d'être mutilées. A ajouté le Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale. Auparavant le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social, Madame Aida Mbodj, est venu affirmer l'engagement du gouvernement sénégalais à appuyer l'action des parlementaires pour l'abandon de l'excision. Selon Madame Mbodj personne mieux que le député ne peut « porter en bandoulière la résolution en amont comme en aval de ce fléau ». Le Sénégal, a révélé Madame Mbodj, a élaboré un plan national pour l'abandon de la pratique et espère parvenir à l'abandon définitif de l'excision à l'horizon 2015.

Il faut reconnaître aux filles et aux femmes d'Afrique le droit de garder l'intégrité de leur corps pour leur plein épanouissement a déclaré Mory Kanté, musicien guinéen, Ambassadeur de bonne volonté de la FAO, invité spécial de la conférence. M. Kanté a demandé aux parlementaires de ne pas négliger les musiciens dans leur action en faveur des femmes car ceux-ci portent la culture des populations et savent atteindre leurs fibres sensibles. De plus, estime-t-il, en Afrique là où il n'y a pas de journaux, de radio

ou de télévision il y a toujours une musique. Pour Mory Kanté la culture est le substrat des croyances, y compris les croyances religieuses, et ce sont les croyances qui influencent les comportements. Au cours des travaux plusieurs intervenants se sont prononcés en faveur de la loi, qui existe à l'heure actuelle dans 15 pays africains.

Le parlementaire représentant l'Algérie a ému l'assistance par un témoignage en sa qualité de médecin gynécologue de profession. En insistant sur les conséquences néfastes de l'excision sur la santé des femmes, il a d'abord demandé que l'on arrête de considérer la femme comme le sexe faible. Car la femme a un plus par rapport à l'homme. Elle le porte pendant neuf mois ; ensuite elle le met au monde parfois en y perdant la vie. Parfois c'est le bébé qui meurt alors qu'elle a tant peiné.

M. Peter Crowley, Directeur du Partenariat à l'UNICEF, a remercié l'Union Parlementaire Africaine, l'Assemblée Nationale du Sénégal, l'Union Inter-Parlementaire et tous les participants, et a réaffirmé la volonté de son organisation d'appuyer les efforts des parlementaires. A cela M. Anders B. Johnsson, Secrétaire Général de l'Union Inter-Parlementaire a réagi en se félicitant de la qualité de la coopération entre l'UNICEF et son organisation.

A Dakar les parlementaires se sont quittés en promettant de tenir une rencontre au plus tard dans deux ans pour évaluer la conférence. La promotion de l'abandon de l'excision vient indiscutablement de prendre

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Antoine Ngor FAYE , Assemblée Nationale au 823.84.08 – antoinefaye@hotmail.com

Minouche Alavo, UNICEF Bureau BRAOC au 869.58.58 – halavo@unicef.org

Amadou Mbodj UNICEF Dakar au 889.03.00 – ambodj@unicef.org